



Grosse facture automobile et objet de la réparation non résolu.

Par **jb01**, le **12/11/2021** à **07:27**

Grosse facture payée chez le garagiste. Mais à la reprise du véhicule pb non résolu. rnrn
rnrnBonjour,rnrnDepuis environ 7 ou 8 mois, j'ai un bruit à l'avant sur mon véhicule Citroën C4 exclusive, motorisation diesel) de 2013, achetée à 6000km et maintenant affiche 61000 kms.rnrnJe l'ai emmenée chez mon petit mécano qui n'a rien trouvé (m'a dit que c'était la bte à gants !!)rnrn**Je l'ai signalé lors du contrôle mi- mai. Ils n'ont rien trouvé. TOUT OK au contrôle aucun pb.**rnrnEtant donné que le contrôle était OK je me suis dit que ce n'était pas trop grave. J'ai quand même fini par me dire que chez le concessionnaire le pb serait identifié ; le bruit étant persistant et très agaçant.rnrnJe lui laisse pour diagnostic et éventuellement réparation.rnrnIl m'appelle. **Le bruit vient des amortisseurs avant** – (remplacement donc de ces 2 amortisseurs + tendeur dynamique + coupelle etc.. devis 1003,57 € incluant 90 € environ de diagnostic.)rnrnJe dis OK et envoie par mail mon accord pour la réparation.rnrnLa facture définitive est de 911,77 € (Le diagnostic n'est plus facturé puisque réparation chez le concessionnaire).rnrnJe récupère la voiture. Plutôt confiant. Je sors du parking. Bingo le bruit est toujours là.rnrnDans la foulée, retour au garage. Nouvel essai avec le mécano. Il constate bien que le bruit est toujours là. **Je lui demande s'il a bien essayé la voiture avant de nous la restituer. C'est son collègue qui l'a testée et il n'a rien entendu. Sauf que cela aurait été mieux que ça soit lui qui teste puisque c'est lui qui avait entendu le bruit.** rnrnIl me dit qu'il a tout regardé. Que pour lui c'était sans aucun doute les amortisseurs.rnrnJe ramène la voiture le 22 novembre (pas possible avant).rnrnQuel est mon recours. J'ai payé 911 € pour des amortisseurs qui auraient pu attendre puisque 60000 kms. (Je précise j'ai des pneus 17 pouces) **60.000 kms ce n'est pas énorme. Bien sûr, il me dit « il y a l'âge ». Je crois qu'ils vont jouer là-dessus pour se justifier.** Je n'ai manqué aucune révision sur ma voiture. Factures à l'appui. **Contrôle nickel en mai. J'ai bien insisté sur le fait qu'on a payé une grosse facture pour un pb non résolu.** Je leur dit « **On fait quoi ?** » Réponse on va

chercher et on verra. Je ne suis pas rassuré pour tout ça. rnrnVoilà c'est un peu long
veuillez m'en excuser. Que vont-ils me trouver cette fois ci ???rnrn**Puis-je me faire
rembourser la facture de 911 € ? N'y a-t-il pas une obligation de résultats ?** rnrnJe
précise que j'ai par mon assurance l'option défense juridique du conducteur. Cela peut-il
m'être utile ?rnrnBien cordialement

Par **Visiteur**, le **13/11/2021 à 10:04**

BonjourrnrnPour la protection juridique de votre assurance auto, elle est généralement valable
aussi pour les problèmes rencontrés avec un garagiste.rnrnJe pense que la vérification de
votre véhicule par un expert ne serait pas inutile.

Par **Lag0**, le **15/11/2021 à 06:59**

[quote]rnrn**Puis-je me faire rembourser la facture de 911 € ? N'y a-t-il pas une obligation de
résultats ?** rnrn[/quote]rnrnBonjour,rnrnEffectivement, le garagiste a une obligation de résultat.
Il doit donc reprendre votre véhicule et résoudre la panne et cela sans vous demander un
centime de plus...